

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »  
REUNION DU 12/03/2024  
DECISION N° 20240312\_B\_040

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,  
Martine GINET

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à  
M. GIRODET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Cycle de l'Eau :**  
**Objet : Création de réseaux d'Eau Potable sur le territoire de la communauté de  
communes Loire Semène : Convention de participation financière à passer avec le  
Syndicat des Eaux de la Semène dans le cadre de la création de réseaux d'Eau  
Potable pour desservir la ZA de Bramard et sécuriser les ressources en eau du  
territoire**

**Le Bureau,**

**N° 20240312\_B\_040**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation financière à passer avec le Syndicat des  
Eaux de la Semène dans le cadre de la création de réseaux d'Eau Potable pour  
desservir la ZA de Bramard et sécuriser les ressources en eau du territoire,
- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

*Cette décision se substitue à la décision n° 20221025\_B\_110 du bureau  
communautaire du 25 octobre 2024*

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 mars 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240312-20240312\_B\_040-AU  
Reçu le 12/09/2024

